

COMITE DE COMPETITIVITE

SECRETARIAT TECHNIQUE



**REFLEXION STRATEGIQUE SUR LA
SITUATION ET LES PERSPECTIVES
ECONOMIQUES DU CAMEROUN DANS UN
CONTEXTE D'AMELIORATION DE LA
COMPETITIVITE**

Note préparée par :

*Christian PENDA EKOKA, Ingénieur - Economiste industriel,
Expert/Consultant en stratégies industrielles*

Mars 2005

SOMMAIRE

I -	CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE	4
II -	POURQUOI CETTE FAIBLE PERFORMANCE GLOBALE EN DEPIT DES REFORMES ENGAGEES ET CENSEES AMELIORER LA DYNAMIQUE DE CROISSANCE ET DE COMPETITIVITE	6
	2.1. Appréciation de la Performance Globale	8
	2.2. Portée Spécifique des Réformes	11
III -	QUELLES OPPORTUNITES ET MENACES RESULTENT DES EVOLUTIONS DE L'ENVIRONNEMENT MONDIAL POUR LE CAMEROUN ? ET QUELS DEFIS DOIT-IL RELEVER S'IL VEUT SAISIR LES UNES (OPPORTUNITES) ET EVITER LES AUTRES (MENACES) ?	19
	3.1. Opportunités, Menaces et Défis de la Mondialisation	19
IV -	LE CAMEROUN PEUT-IL RELEVER LES DEFIS IDENTIFIES ET A QUELLES CONDITIONS	29
V -	LE COMITE DE COMPETITIVITE, UN INSTRUMENT SECULIER D'AIDE AU PILOTAGE DE L'ECONOMIE	29
VI -	POUR QUE LE COMITE DE COMPETITIVITE DEVIENNE UN INSTRUMENT PERFORMANT DE PROMOTION ET D'ELABORATION DES STRATEGIES DE COMPETITIVITE	32

I. CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE

En dépit du train de réformes de politiques économiques et réglementaires entreprises par le Gouvernement au cours des quinze dernières années, les évolutions récentes de la situation économique et sociale du Cameroun restent plutôt préoccupantes.

Au plan de la croissance, en dépit d'un taux de croissance annuel qui s'est situé autour de 4-5% par an au cours des huit dernières années, cette performance reste faible par rapport au potentiel réel du pays et aux objectifs du développement du millénaire qui exigent un taux de croissance de l'ordre de 6 à 8% sur une dizaine d'années pour espérer les atteindre.

Par ailleurs, ce n'est qu'à ces niveaux de croissance que le Gouvernement, d'après le cadrage macro-économique du DSRP, pourrait espérer avoir des ressources internes additionnelles nécessaires pour investir dans les secteurs sociaux à fort impact de réduction de pauvreté tels que la santé, l'éducation, le développement rural et les infrastructures.

De plus, au regard de son potentiel et des performances d'autres économies moins bien loties que notre pays et qui font mieux en termes de croissance, nombre d'observateurs considèrent que le Cameroun pourrait faire davantage à travers des politiques de croissance plus volontaristes et une gestion diligente et cohérente des stratégies de croissance et de réduction de la pauvreté.

Cette dynamique de régression est également illustrée par l'évolution de la structure du PIB du Cameroun qui, en 2003, reste fortement tributaire du secteur primaire (45%) contre les autres secteurs (secondaire et tertiaire) dont les contributions respectives sont de 19% et 37%. Cette

situation accroît la vulnérabilité du pays qui est ainsi exposé à la volatilité des cours des produits primaires.

Cette tendance est étayée par un autre indicateur à savoir, le pourcentage des exportations des produits manufacturés sur le total des exportations. Alors que cet indicateur est de 79% pour la Malaisie, 82%, 92% et 63% respectivement pour la Tunisie, la République de Corée et l’Afrique du Sud, il tombe à 7% dans le cas du Cameroun. Le Cameroun ne peut gagner le pari de la croissance à deux chiffres qu’en inversant cette tendance et en redynamisant son secteur manufacturier par des politiques et des infrastructures d’appui appropriées, parmi lesquelles il convient de citer en priorité les infrastructures de transports (réseau routier, ports, aéroports, chemins de fer), de télécommunications et d’énergie susceptibles d’attirer les investisseurs étrangers sur son territoire.

Un autre indicateur qui mesure l’écart entre les prix relatifs internationaux et locaux montre que la marge de compétitivité du Cameroun s’est érodée au fil du temps. Alors qu’elle représentait 34% après la dévaluation en 1993/94, elle est tombée à 8,5% en 2002. Ainsi, le gain de compétitivité résultant de la dévaluation s’est érodé au fil du temps à cause de la dégradation continue de la productivité des facteurs, notamment le capital et le travail.

Les chiffres ci-dessus montrent que le Cameroun serait dans une pente de désindustrialisation, alors que la stratégie de croissance préconisée dans le DSRP est assise sur l’hypothèse d’un secteur secondaire dynamique et diversifié, capable de tirer la croissance. En effet, c’est le secteur manufacturier qui permet la transformation des produits primaires, d’origine agricole ou minière, pour leur écoulement sur les marchés internationaux. Il est de ce fait une interface capitale entre les secteurs primaire et tertiaire, dont il consomme différents produits et services. C’est un secteur déterminant de la transition d’une économie reposant sur la simple exploitation des ressources naturelles vers une économie

permettant leur transformation en des produits à forte valeur ajoutée, nécessitant plus de qualifications techniques, des technologies plus développées, des méthodes d'organisation et de production plus élaborées.

Si cette tendance n'est pas inversée, il est à craindre que le Cameroun ne soit lentement, mais sûrement en train d'évoluer vers une situation chaotique au double plan économique et social.

Il est par conséquent urgent que le Gouvernement prenne la mesure du problème et s'attelle à y apporter des solutions appropriées. Pour l'y aider, la présente note s'est posée un certain nombre de questionnements dont les éléments de réponse doivent contribuer à éclairer le Gouvernement dans son effort de recherche de solutions.

- 1. Pourquoi cette faible performance globale en dépit des réformes engagées et censées améliorer la dynamique de croissance et de compétitivité ?***

- 2. Quelles opportunités et menaces résultent des évolutions de l'environnement mondial pour le Cameroun ? Et quels défis doit-il relever s'il veut saisir les unes (opportunités) et éviter les autres (menaces) ?***

- 3. Le Cameroun peut-il relever les défis identifiés et à quelles conditions ?***

Pour chacun de ces questionnements, on procèdera à une analyse de la situation pour en identifier les causes, les effets ou les déterminants majeurs, et tirer des enseignements utiles pour la gouvernance économique.

Dans la conclusion, nous déduisons de l'analyse précédente le rôle que le Comité de Compétitivité doit jouer dans une dynamique de croissance forte, équitable et durablement compétitive.

II. POURQUOI CETTE FAIBLE PERFORMANCE GLOBALE EN DEPIT DES REFORMES ENGAGEES ET CENSEES AMELIORER LA DYNAMIQUE DE CROISSANCE ET DE COMPETITIVITE ?

Lorsque le Cameroun entre en crise au milieu de la décennie 80, le diagnostic de sa situation économique est sans appel : une perte continue de compétitivité causée par un secteur productif fermé à la concurrence, une économie dans laquelle l'allocation des ressources est effectuée par l'Etat en dehors des forces du marché. Tout cela a favorisé l'absence d'innovation et de recherche d'amélioration des produits et des procédés, avec pour effet une baisse constante de la productivité des facteurs - travail et capital - qui s'est traduite par le creusement de l'écart entre les prix relatifs locaux et internationaux des produits, quand ce ne fut pas l'abandon in fine de certaines activités manufacturières exposées à la concurrence féroce des produits importés tels que les chaussures, les vêtements, le textile, les revêtements de sol, le poissons, la viande de volaille, etc.

Au-delà de la conjoncture défavorable des cours mondiaux des produits primaires, le bilan négatif des deux décennies précédentes est révélateur d'un modèle économique fragile, vulnérable et peu compétitif, dont la structure des exportations reste entièrement dépendante de produits primaires à faible valeur ajoutée, alors que le secteur manufacturier, qui était censé devenir le moteur de cette économie, est asphyxié par l'absence d'innovation face aux assauts de la compétition extérieure.

Les causes et la mesure du problème étant pris, le Cameroun doit avaler le remède du « consensus de Washington », une thérapie à forte dose de politiques libérales caractérisées par :

- a. un ensemble de réformes macroéconomiques visant à stabiliser les finances publiques, grâce notamment à la réduction des déficits budgétaires (contrôle des dépenses et amélioration des recettes fiscales) et au redressement de la balance des paiements (rééchelonnement et réduction de la dette extérieure, « titrisation » d'une partie de la dette publique intérieure, dévaluation du franc CFA).
- b. la restructuration du secteur bancaire qui, dans certains cas, comporte la fermeture pure et simple des établissements bancaires, et dans d'autres, la cession des créances douteuses à la Société de Recouvrement du Cameroun.
- c. la réforme fiscale et douanière, caractérisée entre autres par l'abaissement des tarifs douaniers et l'adoption d'un tarif extérieur commun autour de la zone CEMAC.
- d. le désengagement de l'Etat du secteur productif en tant qu'entrepreneur et investisseur, mesure devant donner lieu à un transfert au secteur privé de la propriété ou de la gestion d'un certain nombre d'entreprises publiques dans les secteurs industriel, agro-industriel et de services.
- e. la reconnaissance de la prééminence du rôle du secteur privé comme locomotive de la croissance économique, l'Etat devant créer un environnement physique et institutionnel propice à l'expansion et à l'attraction des affaires, ainsi qu'au développement de l'entrepreneuriat national.
- f. un renforcement et une réorientation du secteur productif vers l'exportation, notamment par la promotion des industries

manufacturières, à l'instar des pays d'Asie de l'Est, en vue de modifier favorablement et durablement la structure de production et des échanges.

- g. la libéralisation du marché des facteurs et des produits pour améliorer la mobilisation et l'efficacité dans l'utilisation des ressources, réduire le prix des produits pour les consommateurs grâce à une plus grande concurrence à travers l'ouverture des marchés intérieurs et favoriser l'innovation et l'apprentissage sous la pression du marché.

Quel a été l'impact de cet arsenal de réformes à la fois sur la croissance et sur la compétitivité de l'économie ? Quelle en a été l'incidence en matière de réduction de pauvreté ?

Nous avons tenté de répondre à ces questions par deux séries de mesures: (i) une première série de mesures qui permet l'appréciation de la performance globale de l'économie et (ii) une deuxième série de mesures qui vise à déterminer l'incidence de chaque réforme sur la croissance, la compétitivité et la réduction de la pauvreté.

2.1. Appréciation de la Performance Globale

Pour mesurer la performance globale de la compétitivité de l'économie camerounaise, nous avons utilisé différents indicateurs qui mettent en exergue tantôt la dynamique de croissance, tantôt la structure de production ou les performances au niveau du commerce international ou des investissements.

Au plan de la croissance, en dépit d'un taux de croissance annuel qui s'est situé autour de 4-5% par an au cours des huit dernières années, cette performance reste faible par rapport au potentiel réel du pays et aux objectifs de développement du millénaire qui exigent un taux de croissance de l'ordre de 7 à 8% sur une dizaine d'années pour espérer le

doublément du revenu par habitant. Par ailleurs, ce n'est qu'à ces niveaux de croissance que le Gouvernement, d'après le cadrage macro-économique du DSRP, pourrait espérer avoir des ressources internes additionnelles nécessaires pour investir dans les secteurs sociaux à fort impact de réduction de pauvreté. De plus, au regard de son potentiel et des performances d'autres économies moins bien loties que notre pays et qui font mieux en termes de croissance, nombre d'observateurs considèrent que le Cameroun pourrait faire davantage à travers des politiques de croissance plus volontaristes et une gestion diligente et cohérente des stratégies de croissance.

Restons sur la dynamique de croissance pour faire observer que la structure du PIB du Cameroun en 2003 reste fortement tributaire du secteur primaire (45%) contre les autres secteurs (secondaire et tertiaire) dont les contributions respectives sont de 19% et 37%. Cette situation accroît la vulnérabilité du pays qui est ainsi exposé à la volatilité des cours des produits primaires.

A titre d'illustration, nous donnons ci-dessous la structure du PIB de quelques pays en développement à hauts et faibles revenus :

Pays	Secteur primaire (en % du PIB)	Secteur secondaire (en % du PIB)	Secteur tertiaire (en % du PIB)	Inv. Directs Etrangers (IDE) (en millions de US\$) 2002	% exportations manufacturées sur total exportations 2002
1. Malaisie	9	49	42	3203	79%
2. Sénégal	17	21	62	93	51%
3. Kenya	17	19	64	50	24%
4. Afr. du Sud	4	31	65	739	63%
5. Côte d'Ivoire	28	21	52	230	21%
6. Tunisie	13	30	58	795	82%
7. Rép. Corée	3	35	62	1972	92%
8. Cameroun	45	19	37	86	7%

Source : UNCTAD World Investment Report, 2001 ; Economic freedom of the world 2004 Annual Report by James GWARTNEY and Robert Lawson.

De manière évidente, le Cameroun accuse une forte tendance à la désindustrialisation, alors que la stratégie de croissance préconisée dans le

DSRP est assise sur l'hypothèse d'un secteur secondaire dynamique et diversifié, capable de tirer la croissance. Cette tendance est étayée par un autre indicateur, le pourcentage des exportations des produits manufacturés sur le total des exportations. Alors que cet indicateur est de 79% pour la Malaisie, 82%, 92% et 63% respectivement pour la Tunisie, la République de Corée et l'Afrique du Sud, il tombe à 7% dans le cas du Cameroun. Le Cameroun ne peut gagner le pari de la croissance à deux chiffres qu'en inversant cette tendance et en redynamisant son secteur manufacturier par des politiques et des infrastructures d'appui appropriées, parmi lesquelles il convient de citer en priorité les infrastructures de transports (réseau routier, ports, aéroports, chemins de fer), de télécommunications et d'énergie susceptibles d'attirer les investisseurs étrangers sur son territoire.

Sur un autre plan, on observe que les investissements directs étrangers sont faibles en comparaison avec les autres pays. Pourtant, ils seraient théoriquement une source d'impulsion de la croissance du secteur secondaire, tant par l'apport des capitaux que par le transfert de technologies et l'accès aux marchés de l'exportation.

Un autre indicateur qui mesure l'écart entre les prix relatifs internationaux et locaux montre que la marge de compétitivité du Cameroun s'est érodée au fil du temps. Alors qu'elle représentait 34% après la dévaluation en 1993/94, elle est tombée à 8,5% en 2002. Ainsi, le gain de compétitivité résultant de la dévaluation s'est érodé au fil du temps à cause de la dégradation continue de la productivité des facteurs, notamment le capital et le travail.

Enfin, il convient de souligner l'amélioration relative des taux de l'épargne intérieure et de l'investissement en pourcentage du PIB. Toutefois, ces taux restent encore faibles pour modifier la structure de production et des échanges du Cameroun, pour l'orienter durablement vers des productions à forte valeur ajoutée. Sur ce plan, il reste d'importants efforts à faire

pour la réalisation des politiques et des infrastructures d'appui à la compétitivité des entreprises.

2.2. Portée Spécifique des Réformes.

2.2.1. Les réformes macroéconomiques ont permis l'assainissement des finances publiques, ainsi que la reprise de la croissance. En effet, depuis 1994, le Cameroun enregistre des taux de croissance du PIB de 4,5% en moyenne. L'inflation a été ramenée de 9,1% (1994/1995) à 1,0% en 2004. Les crédits à l'économie ont cru de manière positive de 1996 à 2004. En 2002 et 2003, les taux de croissance de ceux-ci sont respectivement de 9,5% et 8,8%. Le PIB par tête est passé de 616,5 \$US à 840,4 \$US en 2003.

L'environnement bancaire est assaini : le Cameroun compte une dizaine de banques rentables, liquides, et solvables. Dans l'environnement financier, on note également une activité significative des établissements de microfinance.

Le désengagement de l'Etat de certains secteurs productifs est effectif, les privatisations conduites à leur terme en sont une évocation.

2.2.2. La réforme du secteur bancaire et financier n'a pas permis au secteur d'atteindre un niveau de structuration encourageant l'investissement. Toutes les banques sont des banques commerciales et, à ce titre, accordent rarement des financements aux entreprises pour leurs besoins de haut du bilan (crédits à moyen et long termes). Ces institutions destinent le gros de leurs concours au financement du cycle d'exploitation, et même dans ce cas, les PME ne sont pas leurs cibles privilégiées. La réticence des banques vient du fait que les provisions constatées pour les PME sont de l'ordre de 50%.

L'analyse des statistiques de la BEAC révèle par ailleurs qu'en 2003, l'ensemble des crédits à l'économie a connu un taux de croissance de 8,8% pour atteindre un niveau de 907,8 milliards dont 71,5% (649,5 milliards) en crédits à court terme, 24,8% (225,2 milliards) en crédits à moyen terme et 3,7% (33,1 milliards) en crédits à long terme. La seule institution privée de financement de la PME est la CENAINVEST, qui est une filiale de l'Afriland First Bank. En effet, la CENAINVEST accorde aux PME des prêts participatifs et des prêts directs. Le rapport de la Masse Monétaire (M2) sur le Produit Intérieur Brut, (M2/PIB), d'une valeur moyenne de 16% sur la période 2001 à 2004, traduit le faible niveau de l'intermédiation financière.

2.2.3. Concernant la privatisation, si le transfert au secteur privé a pu éliminer le paiement de subventions chroniques à des entreprises publiques non performantes, elle n'a pas dans certains cas été à la mesure des attentes en termes d'amélioration de la qualité de la fourniture des services publics d'une part, et d'impulsion d'une dynamique industrielle et commerciale par le biais de la sous-traitance à des PME/PMI locales, d'autre part. C'est le cas par exemple de la SONEL dont la cession de la majorité du capital (51% + 5% des actions réservées au Personnel) à un opérateur privé n'a pas encore d'impact significatif sur la qualité de la fourniture d'électricité.

Même la dynamique d'investissement qui était attendue de la privatisation, à travers l'accès aux marchés financiers grâce à la présence d'opérateurs privés crédibles, n'a pas été au rendez-vous. En définitive, on reste sous l'impression que l'Etat, et indirectement le contribuable, continue à couvrir le repreneur ou le concessionnaire privé pour des risques qui auraient dû lui être transférés dans un contexte normal de concession ou de privatisation stricte.

- 2.2.4.** Les réformes du cadre réglementaire de la pratique des affaires. Elles portent sur : (a) les conditions de création des entreprises, (b) la législation des prix, (c) l'exercice du commerce, (d) le code du travail, (e) la réforme fiscal-douanière, (f) la ratification des traités portant Harmonisation du Droit des Affaires en Afrique et (g) le système de passation des marchés publics.
- 2.2.5.** Le tour des différentes réformes entreprises dans l'environnement des affaires permet de constater que des progrès significatifs sont réalisés dans le domaine de la construction d'un cadre encourageant l'investissement. Cependant, les dysfonctionnements ou blocages ci-après constituent des contrepoids à la libéralisation :
- 2.2.6.** Le fonctionnement de l'administration caractérisé par les lenteurs administratives est un frein à la création des entreprises. Ce qui se traduit par un important développement du secteur informel. Dans le domaine commercial, l'autorisation préalable (pour l'importation de certains produits) peut s'analyser comme une barrière à l'entrée, même si le législateur a prévu dans certains cas qu'après un délai sans réaction de l'autorité sollicitée, le silence vaut acceptation. Même dans le cas où ces délais sont prévus, l'opérateur sait qu'il ne pourra s'en prévaloir devant un contrôle ultérieur.
- 2.2.6.1.** Le nouveau code du travail a des écueils qu'il ne faut pas négliger, notamment dans la procédure du licenciement pour motif économique. L'ancienne procédure a été alourdie avec l'entrée en scène de l'Inspecteur du Travail dans une phase de négociation entre l'employeur et les représentants des travailleurs. Si l'intention du législateur est bonne, il faut néanmoins craindre dans la pratique que cette phase n'ait pour résultat que de retarder la restructuration envisagée par

l'employeur, ce qui compromettrait le redressement de l'entreprise.

2.2.6.2. En entraînant d'importants coûts de transactions, la corruption continue à engendrer des surcoûts qui pénalisent la compétitivité des entreprises et partant leurs rendements.

2.2.6.3. La quasi-absence de concertation entre les pouvoirs publics et les associations professionnelles d'entrepreneurs dans le processus qui conduit à la réglementation. En effet, les textes concernant l'environnement réglementaire et juridique du secteur privé sont généralement initiés par les pouvoirs publics. Les milieux d'affaires se plaignent de cette pratique qui fait que la plupart des textes pris pénalisent plutôt l'entrepreneuriat.

2.2.6.4. La pression fiscale est considérée comme forte par la majorité des entrepreneurs. De même, ceux-ci, comme la majorité des Camerounais, accusent l'administration fiscale de harcèlement.

2.2.6.5. La non-transparence dans l'attribution des marchés publics, ceci malgré une réglementation avant-gardiste en matière de concurrence économique, et le fonctionnement de la justice, les dysfonctionnements suivants sont relevés par les justiciables : lenteurs judiciaires, coûts trop élevés de la justice, insuffisance de moyens matériels et humains, faible capacité humaine dans certains domaines, corruption, concussion et pression de tous ordres mettant à mal la crédibilité du système judiciaire.

2.2.6.6. Les mécanismes de promotion des investissements sont de deux ordres : les instruments de promotion et les institutions de promotion.

- a. Les instruments de promotion des entreprises mis en place par le Gouvernement sont : (a) l'ordonnance n° 90/001 du 29 janvier 1990 portant régime de la Zone Franche Industrielle, (b) l'ordonnance n° 90/007 du 8 novembre 1990 portant Code des Investissements du Cameroun (modifiée par l'ordonnance n° 94/003 du 24 janvier 1994) et (c) la loi n° 2002/004 du 19 avril 2002 portant Charte des Investissements en République du Cameroun.

A la lecture de l'ordonnance relative au régime de la Zone Franche Industrielle et de celle portant Code des Investissements, il apparaît une réelle volonté du Gouvernement de promouvoir les investissements au Cameroun. Toutefois, l'analyse des résultats obtenus du fait de l'application de ses textes permet de conclure à un échec. En effet :

- **Le régime de la Zone Franche** n'a pas attiré les investissements nouveaux escomptés. Il a plutôt conduit à l'attribution fantaisiste du régime de Point Franc à certaines entreprises existantes, qui en ont profité pour se soustraire de certaines obligations fiscales et réglementaires qu'elles respectaient jusque là sans problème.
- **Le Code des Investissements** a connu au début de son adoption des problèmes d'opérationnalisation. En effet, avant la mise en place de la Cellule de Gestion du Code des Investissements, certaines administrations, notamment les Douanes et les Impôts, étaient réticentes à appliquer les avantages prévus aux entreprises bénéficiaires. Ceci a eu pour effet de décrédibiliser l'action gouvernementale.
- **La loi portant Charte des Investissements**, dans son article 17, prévoit trois types d'incitations générales: (i) la promotion

(organisation des manifestations et missions, partenariat actif, marketing du potentiel du pays), (ii) la facilitation (assistance et célérité dans l'accomplissement des formalités), (iii) le soutien (appui technique ou financier à la création et à la reprise d'entreprise et au développement des exportations). A l'analyse des dispositions de cet instrument, il apparaît qu'il a été conçu pour lever toutes les barrières à l'investissement de manière à rendre plus attractif l'environnement camerounais des affaires. La Charte des Investissements n'est pas encore entrée en vigueur, ses textes d'application sont en cours d'élaboration par les administrations compétentes. Son entrée en vigueur abrogera (article 43 al 1) l'ordonnance du 29 janvier 1990 créant le régime de la Zone Franche et l'ordonnance n° 90/007 portant Code des Investissements au Cameroun.

b. Les institutions de promotion. L'Etat dans le cadre de ses missions régaliennes a mis en place un certain nombre de structures ayant pour missions d'appuyer le secteur privé. Ces structures que nous pouvons classer en 4 catégories - ne fournissent pas toujours aux entreprises les services attendus pour diverses raisons - sont :

- **Les départements ministériels** (Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat, Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales, Ministère de l'Energie et de l'Eau, Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature, Ministère de l'Industrie, des Mines et du Développement Technologique, Ministère du Commerce, Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation,...) qui ont entre autres missions, de promouvoir les investissements dans leurs secteurs d'activité, en mettant à la disposition des entrepreneurs toutes les informations réglementaires, techniques et économiques nécessaires. Lorsque leur expertise est sollicitée, les chefs de

départements ministériels peuvent mettre à disposition l'encadrement nécessaire. Ces institutions, quoique disposant de l'expertise nécessaire, demeurent des administrations, synonymes de bureaucratie et de « mal gouvernance ». Elles n'ont pas la flexibilité et la résilience nécessaires pour répondre aux nombreuses sollicitations des entreprises.

- **Les structures de concertation** (Programme National de Gouvernance, Comité Interministériel Elargi au Secteur Privé, Comité de Compétitivité, Guichet Unique des opérations du Commerce Extérieur) qui sont des cadres de dialogue entre l'administration et le privé. Leur mise en place procède de la volonté du Gouvernement d'inverser la logique directive dans la prise des décisions concernant l'environnement de la pratique des affaires. Dans le domaine de la législation du travail, la loi de 1992 institue les concertations avec les syndicats pour des sujets intéressant leurs secteurs d'activité. Dans les faits, la logique directive l'emporte encore pour des prises de décision. Les structures de concertation ne sont consultées que pour être informées des décisions prises. Les promoteurs d'affaires et les opérateurs économiques espèrent que la mise en application de la Charte des Investissements améliorera le dialogue public/privé. En effet, cette loi, en son article 23 alinéa 1, dispose : « l'élaboration des textes d'application de la présente loi s'effectue sur une base paritaire et tripartite secteur public, secteur privé, société civile ». De même, l'article 28 affirme que : « la composition des organes de gestion des institutions créées en application de la présente loi est paritaire et tripartite : secteur public, secteur privé et société civile ».
- **Les institutions sous tutelle des départements ministériels** (Fonds National de l'Emploi, Cellule de Gestion du Code des Investissements, Office National des Zones Franches Industrielles, Mission d'Aménagement des Zones Industrielles, Société Nationale

d'Investissement, Agence Nationale de Développement des Technologies de l'Information et de la Communication) créées pour promouvoir le développement du secteur privé. En tant qu'excroissance des administrations, elles en dépendent pour une part importante de leur budget et s'y réfèrent pour la validation de certaines de leur stratégie, ce qui a pour effet de relativiser leur efficacité. Leur importance dans le paysage économique camerounais est indéniable. Pour qu'elles jouent efficacement leurs rôles, les conditions de leur fonctionnement devraient être revues.

- **Les chambres consulaires** (Chambre de Commerce, des Industries, des Mines et de l'Artisanat, Chambre d'Agriculture, d'Elevage et des Pêches) qui ont une efficacité mise à rude épreuve par la modicité de leurs moyens matériels, humains et financiers. Elles ne font pas l'unanimité de la part des entrepreneurs quant à leur réelle capacité en matière de plaidoyer.

Le paysage économique se caractérise par une absence totale de structures publiques de financement de la Petite et Moyenne Entreprise. Le financement s'entend le financement proprement dit et le financement des services de développement des entreprises.

L'opérationnalisation de la Charte des Investissements va sans doute étoffer, en quantité et en qualité, le dispositif public d'appui à l'investissement. En effet, dans l'optique de la promotion et de la facilitation des investissements, les organes ci-après seront mis en place : (i) le Conseil de Régulation et de Compétitivité, (ii) l'Agence de Promotion des Investissements, et (iii) l'Agence de Promotion des Exportations (article 25 de la Charte des Investissements). La promotion de l'initiative privée sera quant à elle assurée par : (iv) le Conseil de Partenariat Industriel, (v) l'Institut de l'Entrepreneurship, (vi) l'Observatoire de

l'Industrie et du Commerce, (vii) l'Agence des Normes et de la Qualité, et (viii) le Centre de la Propriété Intellectuelle.

III. QUELLES OPPORTUNITES ET MENACES RESULTENT DES EVOLUTIONS DE L'ENVIRONNEMENT MONDIAL POUR LE CAMEROUN ? ET QUELS DEFIS DOIT-IL RELEVER S'IL VEUT SAISIR LES UNES (OPPORTUNITES) ET EVITER LES AUTRES (MENACES) ?

3.1. Opportunités, Menaces et Défis de la Mondialisation.

En permettant l'accélération de la circulation des personnes et des biens, les progrès technologiques dans les domaines des télécommunications, de l'informatique et de la micro-électronique ont provoqué, au cours des vingt dernières années, une sorte d'accélération de l'histoire et de contraction de la planète. Ce qui a eu pour effet la modification de l'organisation de la production et des échanges dans le monde, et l'émergence de nouveaux déterminants de la compétitivité. Il en est également résulté l'apparition de nouvelles approches dans la définition des politiques de croissance et de compétitivité.

3.1.1. MAÎTRISER LES NOUVEAUX DÉTERMINANTS DE LA COMPÉTITIVITÉ : La mondialisation, par l'ouverture et l'élargissement de nouveaux marchés, offre à la fois des opportunités aux entreprises camerounaises, en même tant qu'elle accentue la concurrence et ses effets. Pour saisir ces nouvelles opportunités et contourner les menaces, les entreprises sont confrontées à de nouveaux défis, parmi lesquels notamment celui de la compétitivité dont les déterminants ont considérablement changé avec les progrès technologiques dans le domaine des transports, des télécommunications, de l'électronique et de la micro-

informatique, les nouveaux modes d'organisation, les politiques économiques, les processus de gouvernance publique, l'existence d'infrastructures physiques d'appui au secteur privé.

Le schéma plus bas montre que l'entreprise appelée à « compétir » sur les marchés tant locaux qu'internationaux doit évoluer dans un environnement où l'accès à ces différentes infrastructures, tant physiques qu'institutionnelles ou réglementaires, lui est facilité.

« La compétitivité est la capacité d'un pays donné à étendre sa présence sur les marchés industriels nationaux et internationaux tout en développant des structures industrielles dans des secteurs et des activités à forte valeur ajoutée et à fort contenu technologique», cf. Rapport de l'ONUDI sur le développement industriel, 2000-2003.

Mais dans un contexte de globalisation de l'économie où la concurrence s'est intensifiée, aussi bien sur les marchés locaux/régionaux qu'internationaux, les déterminants de la compétitivité d'une économie ne sont plus, comme autrefois la disponibilité d'une matière première ou d'une main-d'œuvre bon marché, elle résulte de la maîtrise d'une foule de facteurs comprenant :

- la stabilité macro-économique ;
- la qualification et le coût de la main-d'œuvre ;
- l'efficacité du système financier ;
- l'efficacité des infrastructures physiques (routes, ports, aéroport, télécommunications, énergie) permettant une communication rapide avec les fournisseurs et les clients, les marchés des facteurs et des produits ;

- l'efficacité du système de gouvernance économique qui inclue, au-delà des politiques économiques et réglementaires, les politiques et les systèmes d'appui appropriés au secteur privé tant dans la production que dans l'exportation des biens et services.

3.1.2. ATTIRER LES INVESTISSEURS PRIVÉS ÉTRANGERS : la prééminence du flux des capitaux privés qui, à partir de la fin de la décennie 80, a supplanté de manière quasi irréversible celui des aides publiques au développement. En effet, de 1990 à 1999, alors que le montant net des capitaux publics passait de 22,1 à 12,3 milliards de dollars US, celui des investissements directs étrangers (IDE) est passé au cours de la même période de 18,9 à 153,3 milliards de dollars US, soit une multiplication par plus de huit. ¹

Le schéma ci-après illustre les éléments de l'environnement qui ont une incidence sur la compétitivité de l'entreprise aujourd'hui.

¹ Source: Factors driving global economic integration, by Michael Mussa, economic counsellor and director of research IMF, August 25, 2000.

- 3.1.3. RENFORCER LE DEVELOPPEMENT ET LES CAPACITES COMPETITIVES DU SECTEUR PRIVÉ LOCAL :** les statistiques relèvent la part considérable des investissements privés dans les investissements totaux dans différentes régions du monde, tout en soulignant la prépondérance des investissements privés *locaux*.² Ces deux évolutions, en même temps qu'elles soulignent l'importance prise par les capitaux privés dans les flux de capitaux internationaux, montrent également l'importance grandissante des capitaux privés locaux dans l'investissement. Il convient de noter cette chance du Cameroun de disposer d'un secteur privé dynamique qui constitue, d'après les enseignements de l'expérience, un facteur important d'attrait des investisseurs étrangers une fois que les conditions d'environnement sont améliorées.
- 3.1.4. DÉVELOPPER DES PROGRAMMES D'APPUI À L'EXPORTATION** des produits à forte valeur ajoutée : la fin des accords préférentiels et la suprématie de l'OMC dans la régulation du commerce mondial va éliminer toute sortes de conditions d'accès privilégiées à certains marchés.
- 3.1.5. RENFORCER LE RÔLE DU SECTEUR MANUFACTURIER :** c'est un secteur-clé qui crée de la valeur ajoutée par la transformation des produits primaires ou intermédiaires et assure l'écoulement sur les marchés mondiaux. Son rôle est stratégique dans le processus d'accélération de la croissance qui ne pourra atteindre les niveaux auxquels le Cameroun aspire sans prendre les mesures nécessaires pour se doter d'un secteur manufacturier approprié .

² Source: Banque mondiale : Rapport sur le développement 2004.

3.1.6. RENFORCER LE RÔLE DU CAMEROUN COMME MOTEUR DE L'INTÉGRATION SOUS-RÉGIONAL : le renforcement de l'intégration régionale reste un défi important à relever, dans la mesure où elle va permettre d'augmenter la taille du marché. Le Cameroun serait probablement l'un des plus grands bénéficiaires d'un marché sous-régional plus intégré, s'il sait viabiliser son territoire pour en faire, à partir de pôles régionaux de développement, des bases industrielles et d'exportation.

3.1.7. APPROFONDIR ET DIVERSIFIER L'INTERMEDIATION FINANCIERE : si le secteur bancaire n'est pas aujourd'hui armé pour prendre certains types de risques, ce qui pourrait se comprendre à la lumière des développements récents, cela ne devrait pas arrêter la recherche et l'innovation afin de trouver les moyens les plus appropriés pour répondre à la variété des besoins de financement de l'économie, tout en protégeant les créanciers par des mesures idoines contre les risques associés aux opérations de crédit qui sont la justification normale de la création d'un système financier. Dans tous les pays, et le Cameroun ne saurait être une exception, les institutions financières sont au cœur du processus de transformation qui consiste d'une part, à mobiliser et non d'attendre les ressources des épargnants, et d'autre part, à les canaliser vers les investisseurs. Sans l'élargissement de l'intermédiation financière par des instruments appropriés (e.g. fonds de garantie pour les crédits alloués aux Pme/pmi, fonds d'aide au conseil, fonds régionaux de développement, crédit rural, fonds de capital-risque, leasing, etc.), la dynamique de croissance aura peu d'effets multiplicateurs dans l'économie, et le système financier apparaîtra, tel qu'aujourd'hui, comme un processus

exclusif de création et de partage de richesses, explicatif en majeure partie d'une croissance non inclusive.

3.1.8. AMÉLIORER LA GOUVERNANCE ÉCONOMIQUE : le principal défi est que l'Etat joue son rôle dans la partition de la compétitivité. Le rôle de l'Etat concerne le développement des infrastructures physiques, institutionnelles, juridiques et réglementaires susceptibles de renforcer la confiance des investisseurs et de faciliter l'accès des entreprises à ces différents facteurs déterminants de la compétitivité.

L'évolution observée dans la mise en œuvre du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté est probablement ce qui illustre le mieux le défi de la gouvernance économique au Cameroun. En effet, prenant la mesure des limites de la performance des réformes économiques et réglementaires, aussi bien en termes de croissance et de compétitivité que de réduction de pauvreté, les concepteurs du DSRP ont voulu y apporter une réponse ambitieuse, compte tenu non seulement des opportunités et menaces résultant des évolutions mondiales, mais également du potentiel du pays.

Les projections de croissance du DSRP partent d'un taux de croissance de 4-5% par an en 2003 pour atteindre 6-7% sur la période 2006 -2015.

Voici ce qui est dit dans le DSRP : « Le Gouvernement compte mettre en œuvre une politique de croissance économique forte et de réduction de la pauvreté compatible avec les objectifs de développement du millénaire (ODM) auxquels il adhère. Ces objectifs visent, à l'horizon 2015 dans chacun des domaines, à :

1. Eliminer l'extrême pauvreté et la faim en réduisant de moitié le nombre de Camerounais vivant au-dessous du seuil de pauvreté et qui souffrent de la faim.

2. Assurer une éducation primaire pour tous en donnant à tous les enfants les moyens d'achever le cycle d'études primaires.
3. Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomie des femmes en éliminant les disparités entre les sexes dans les enseignements primaires et secondaires, et si possibles à tous les niveaux d'enseignement.
4. Réduire de deux tiers la mortalité à la naissance et celle des enfants de moins de cinq ans.
5. Améliorer la santé maternelle en réduisant de trois quarts la mortalité maternelle.
6. Combattre et stopper la propagation du VIH/SIDA, maîtriser le paludisme et d'autres grandes endémies en inversant leur tendance.
7. Assurer un environnement durable en réduisant de moitié la proportion de la population qui n'a pas accès à l'eau potable, améliorer sensiblement l'habitat en intégrant les principes de développement durable dans les politiques nationales et inverser la tendance actuelle de la déperdition des ressources environnementales.
8. Mettre en place un partenariat pour le développement des technologies de l'information et de la communication et pour l'application des politiques et des stratégies qui permettent aux jeunes de trouver un travail décent et utile ».

Pour y parvenir, le Gouvernement a adopté une stratégie de croissance qui s'articule autour de sept axes stratégiques décrits ci-dessous, dont l'exécution concourt à l'atteinte des objectifs de croissance annoncés. Chaque axe comprend des orientations claires et un plan d'action que le Gouvernement est censé ajuster périodiquement à la lumière de

l'évolution de l'environnement, de la disponibilité des ressources et du progrès dans leur mise en œuvre. Il s'agit de :

- Axe 1 : la promotion d'un cadre macro-économique stable
- Axe 2 : le renforcement de la croissance par la diversification de l'économie
- Axe 3 : la dynamisation du secteur privé comme moteur de la croissance et partenaire dans l'offre des services sociaux
- Axe 4 : le développement des infrastructures de base, des ressources naturelles et la protection de l'environnement
- Axe 5 : l'accélération de l'intégration régionale dans le cadre de la CEMAC
- Axe 6 : le renforcement des ressources humaines, du secteur social et l'insertion des groupes défavorisés dans le circuit économique
- Axe 7 : l'amélioration du cadre institutionnel, de la gestion administrative et de la gouvernance.

Le DSRP a été transmis aux institutions de Bretton Woods en Avril 2003, mais l'élaboration d'une stratégie, et encore plus sa transmission à des partenaires extérieurs, requiert de la part de ses promoteurs une constante diligence, une application et un suivi soutenus pour mettre en œuvre les actions recommandées, évaluer leur impact, poser les jalons, mesurer le chemin parcouru, détecter et corriger les dysfonctionnements. Faute de cette diligence dans l'organisation et le suivi de sa mise en œuvre, le DSRP donne de piètres résultats et apparaît bien aujourd'hui comme un catalogue de bonnes intentions.

En passant rapidement en revue les plans d'action des administrations, on a la nette impression que très peu d'actions prévues dans la matrice du DSRP ont été réalisées, alors qu'elles sont le fondement des prévisions de croissance et de réduction de la pauvreté. Dès lors, on n'est pas surpris par l'écart défavorable entre les objectifs annoncés et les résultats obtenus. Mais, la question la plus cruciale reste de savoir la cause de la non-exécution des plans d'action élaborés pour chaque axe stratégique.

En identifiant la nature des faiblesses dans la mise en œuvre du DSRP, on découvre en même temps la nature des défis auxquels le Cameroun est confronté en rapport avec les opportunités et les menaces résultant de la mondialisation. Les principales faiblesses observées dans le cas de la mise en œuvre du DSRP semblent concerner :

- La faible appropriation au niveau des hauts responsables publics de la vision, des objectifs et axes stratégiques du DSRP, alors que ce document devrait servir de boussole à la gouvernance économique.
- L'absence d'inscription des priorités du DSRP dans les plans d'action ministériels et plus particulièrement dans la programmation budgétaire. On ne peut à la fois concevoir un cadre stratégique de renforcement de la croissance et de réduction de la pauvreté, qui devrait être l'instrument dont s'inspire l'action gouvernementale, et ne pas retrouver les priorités de cette stratégie dans la programmation budgétaire.
- La faiblesse du dialogue entre le secteur public et le secteur privé censé être le moteur de la croissance reste un paradoxe. On reste toujours surpris par les rapports peu amènes entre l'Etat et l'entreprise privée, sur laquelle il « compte tant » pour impulser la croissance, et ce faisant créer des emplois, distribuer des revenus et contribuer à l'accroissement des ressources publiques.

- Le manque de coordination entre différents programmes gouvernementaux ayant de nombreux volets communs (par exemples la Stratégie Intégrée de Développement Rural, le Programme National de Développement Participatif). Il y va d'une meilleure utilisation des ressources du pays et des bailleurs de fonds.
- Le caractère centralisé des arrangements institutionnels actuels entraîne d'importantes rigidités dans les processus décisionnels et les procédures de gestion. Le système de gouvernance économique publique - tant dans son architecture que dans son mode d'organisation et de fonctionnement et ses processus décisionnels – constitue un défi énorme pour la croissance et la compétitivité de l'économie du Cameroun.

Par les résultats obtenus et l'observation de sa mise en oeuvre, le DSRP laisse clairement l'impression d'un pilotage à vue, non arrimé sur des orientations claires, des objectifs précis et des indicateurs de chemin. Tout cela contribue à diminuer la réactivité du système et en accroître l'inertie, avec des conséquences négatives sur l'utilisation efficiente des ressources.

A la fin, le principal facteur de risque du renforcement de la croissance et de la compétitivité apparaît être le système institutionnel de gestion des affaires économiques.

Cette absence de vision et de visibilité sur les orientations, ce manque de coordination des politiques, cette carence dans le développement d'une capacité de mesure du chemin parcouru affectent de manière plus large l'aptitude de gouvernance économique du pays, avec une incidence négative sur la compétitivité des entreprises qui opèrent sur son territoire.

IV. LE CAMEROUN PEUT-IL RELEVER LES DEFIS IDENTIFIES ET A QUELLES CONDITIONS ?

La meilleure réponse à cette question est celle qui concluait l'évaluation conjointe de la Banque mondiale et le FMI en ce qui concerne le DSRP dont voici la teneur :

"The objectives of the PRSP are ambitious, but attainable with the participation of all stakeholders and strong leadership provided by the government. In the short and medium term, the government will need to focus on the implementation of the policy measures to meet the completion point under the enhanced HIPC Initiative, as well as the measures laid out in the policy matrix, which will need to be translated into concrete actions for the years beyond 2004...The effective channelling of the resources freed from debt relief in favour of growth-enhancing and social development programs will constitute a critical challenge for the government in the coming years. How the government responds to this challenge will determine the success of the PRSP and prospects for sustainable poverty reduction in Cameroon for the years to come".

Le défi de la qualité de la gouvernance et du leadership comme déterminants ultimes du succès de cette stratégie ne peut être mieux exprimé. Il en va de même pour la réussite de toute politique ou de toute stratégie.

V. LE COMITE DE COMPETITIVITE, UN INSTRUMENT SECULIER D'AIDE AU PILOTAGE DE L'ECONOMIE

Dans un tel contexte, le Comité de Compétitivité apparaît comme un instrument essentiel d'aide au pilotage d'une économie qui se voudrait conquérante, en appuyant le Gouvernement et en lui permettant d'avoir une vision prospective des tendances d'évolutions économiques, une plus

grande visibilité sur les enjeux et les défis, et sur les actions à engager pour maintenir des positions concurrentielles.

Il doit de ce fait être renforcé pour remplir les fonctions suivantes :

- Observatoire économique avec une mission de veille et de renseignement sur l'évolution des stratégies économiques, à travers la surveillance des indicateurs pertinents de mise en œuvre des stratégies : DSRP et stratégies sectorielles.
- Prospective et Intelligence économique, à travers des analyses comparatives des performances économiques avec d'autres pays par des méthodes appropriées : benchmarking, best practices, etc.
- Interface entre les acteurs de l'économie productive (PME/PMI, grandes entreprises, agriculture, services, organisations intermédiaires, ...) et le Ministre chargé de l'économie pour une meilleure prise en compte de leurs doléances et une réponse adaptée de la gouvernance économique publique, développement ou collecte des indicateurs de performance économique et sociale : indicateurs de compétitivité globale, indicateurs de compétitivité sectorielles, indicateurs de création d'entreprises, indicateurs de création d'emplois, etc.
- Etudes et développement des systèmes d'appui aux PMI/PMI, sous l'égide du MINEFI, dans les branches d'activités porteuses à fort potentiel de croissance et de compétitivité par des approches appropriées (e.g. regroupement en clusters ou en réseaux).
- Instrument de promotion d'un dialogue fructueux et constructif entre les secteurs public et privé par

l'organisation régulière de concertations et le suivi diligent des plans d'action arrêtés.

ACTIONS FUTURES DEVANT ETRE MENEES PAR LE COMITE DE COMPETITIVITE

- Analyse approfondie du secteur productif national pour un positionnement global de la compétitivité du Cameroun, ainsi que celle des secteurs et sous-secteurs de production : développement des indicateurs de performance globale de l'économie productive, développement des indicateurs de performance sectorielle, développement des indicateurs de performance sociale, etc.
- Diagnostic approfondi de la compétitivité des sous-secteurs économiquement porteurs identifiés dans l'étude ci-dessus et développement des systèmes d'appui et de renforcement de leurs capacités opérationnelles et compétitives par des approches de regroupement (e.g. clusters, networks, etc.).
- Réalisation des études sur le développement d'indicateurs de compétitivité pour la performance globale de la situation économique et sociale du pays ; développement des indicateurs pour l'appréciation des performances sectorielles, etc.
- Etude des conditions nécessaires pour la création de pôles régionaux de croissance et de compétitivité devant servir comme bases industrielles et d'exportation dans les marchés sous-régionaux, régionaux et internationaux.

VI. POUR QUE LE COMITE DE COMPETITIVITE DEVIENNE UN INSTRUMENT PERFORMANT DE PROMOTION ET D'ELABORATION DE STRATEGIES DE COMPETITIVITE AU SERVICE DU GOUVERNEMENT

L'examen des documents de travail disponibles au Secrétariat Technique du Comité de Compétitivité, dont la Feuille de Route et le Plan d'action 2005, les Accords de Partenariat conclus respectivement avec le Syndustricam et le World Economic Forum, a permis de relever que cette structure a prévu de réaliser des projets et des opérations ambitieux, à fort impact au quadruple plan de la réduction de la pauvreté de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, du renforcement de la croissance et de la relance de l'investissement privé dans le pays. En outre, ils s'inscrivent en droite ligne des activités prévues dans la matrice d'actions du DSRP et des enjeux et défis sus-énoncés.

Ces projets et opérations, conduits à leur terme, pourraient avoir des effets multiplicateurs et d'entraînement de nature à combler à moyen terme les attentes inhérentes à la demande sociale toujours croissante.

Nous énumérons ci-après quelques projets et opérations passés en revue :

- Préparation de l'industrie camerounaise à l'ouverture des marchés en 2008 : mise à niveau des entreprises camerounaises par rapport à la compétitivité internationale.
- Aide les entreprises à exploiter l'Accord de Cotonou et les dispositions de promotion et de soutien du secteur privé qui y figurent.
- Réalisation de l'étude diagnostique de la compétitivité de l'économie camerounaise (phases 2 et 3).
- Réalisation d'un diagnostic du secteur industriel (préalable à la formulation et la mise en place d'un programme de mise à

niveau des entreprises camerounaises à la compétitivité internationale).

- Réalisation d'une étude sur la création et le développement des clusters dans le cadre de la stratégie de réduction de la pauvreté au Cameroun.
- Réalisation d'une étude sur l'impact des coûts de la chaîne de transport des produits camerounais à l'exportation vers la CEMAC.
- Production d'une carte géographique sur la promotion de l'investissement privé et de la compétitivité (pôles de compétitivité) à partir de l'étude diagnostique de la compétitivité de l'économie camerounaise (phase 1) et du découpage administratif des régions tel que prescrit par les lois sur la Décentralisation.

Bon nombre de ces projets et opérations ont connu un début d'exécution, mais ne peuvent être menés à leur terme, faute d'insuffisance de ressources financières, matérielles et humaines.

Au regard des capacités techniques dont dispose le Secrétariat Technique du Comité de Compétitivité en termes de conception de projets et d'idées novateurs et en matière de réflexion stratégique (expérience acquise à la suite de la réalisation de plusieurs études sectorielles), il importe de renforcer à court terme cette structure au plan opérationnel et de lui donner les moyens d'action nécessaires pour son déploiement et ses interventions. A moyen terme, il convient de réfléchir sur la mise sur pied d'un mécanisme de financement pérenne qui puisse permettre à cette institution de disposer d'un fonds de roulement permanent pour financer ses études de stratégie et de prospective économiques et de jouer ainsi durablement et convenablement son rôle d'alerte, de veille, d'intelligence et d'observatoire économiques.

En rappelant que lors de son discours de campagne électorale du 09 octobre 2004 à Douala, à l'occasion de l'élection présidentielle du 11 octobre 2004, le Chef de l'Etat a fortement interpellé le Comité de Compétitivité en lui instruisant de jouer pleinement son rôle dans l'amélioration de l'environnement des affaires et des entreprises, nous voulons tout simplement situer l'importance stratégique de cette institution dans la politique des « Grandes ambitions » du Chef de l'Etat.

Dans le même ordre d'idées, il ne serait pas superflu de réitérer que le Président de la République, en signant le décret n° 2004/266 du 22 septembre 2004 portant organisation et fonctionnement du Conseil de Régulation et de Compétitivité (CRC), a accru le champ de compétences du Comité de Compétitivité en lui confiant de nouvelles responsabilités (voir article 8 al. 2 du décret) qui font de lui le principal organe pourvoyeur d'information et d'input dudit Conseil. En arrimant le Comité de Compétitivité au CRC (organe stratégique d'arbitrage et de décision placé sous l'autorité du Premier Ministre, Chef du Gouvernement), la plus haute Autorité de l'Etat a subordonné l'efficacité et le fonctionnement du Conseil de Régulation et de Compétitivité au Comité de Compétitivité.

L'accroissement de responsabilités s'accompagnant nécessairement d'un accroissement de moyens, l'Etat à travers le MINEFI auprès duquel est logé le Comité de Compétitivité devrait doter celui-ci de véritables moyens de fonctionnement, en rapport avec les défis à relever. Pour ce faire, l'une des hypothèses envisagées pour résoudre durablement la question de financement du Comité de Compétitivité serait la création et la mise en place d'un fonds d'appui à la compétitivité et à la croissance dont les modalités de contribution et de fonctionnement seront précisées après étude et agréées selon les voies réglementaires ou institutionnelles prévues à cet effet.

Le Chef de l'Etat, en créant le Comité de Compétitivité en 1997, a voulu répondre à une attente forte du secteur privé en mettant à sa disposition un instrument de dialogue idéal et un cadre de concertation paritaire de

haut niveau. Par la même occasion, il a mis au service du Gouvernement un instrument d'analyse, de réflexion et de propositions lui permettant d'agir à l'amélioration de l'environnement des affaires et de la compétitivité des entreprises.

A la lumière de cette analyse, il est clair que la viabilité du Comité de Compétitivité en tant que structure de prospective économique et d'élaboration de stratégies de compétitivité est établie. Cependant, à l'instar du pays tout entier, le Comité de Compétitivité connaît des difficultés de fonctionnement considérables dues essentiellement à une insuffisance croissante de moyens et de ressources mises à sa disposition, ce qui pénalise fortement son action sur le terrain et par ricochet, sa performance.

En guise de conclusion de ce qui précède, il apparaît clairement que le facteur de risque majeur qui menace le fondement même de cette importante institution qu'est le Comité de Compétitivité est le manque de financement pour mener son activité opérationnelle, malgré les projets avant-gardistes dont elle est porteuse, projets du reste susceptibles de contribuer substantiellement à l'atteinte des objectifs de développement du millénaire.